

# L'odeur du troupeau

## Appel à une réforme intérieure du clergé

● ● ● **Pierre Emonet sj**, Carouge (GE)

*Depuis son élection, le pape François s'adresse régulièrement aux prêtres. Un consistoire de cardinaux, une rencontre avec des séminaristes, une célébration liturgique du Jeudi Saint, une exhortation apostolique... à chaque fois le pape évoque à coups de formules bien frappées le portrait du prêtre dont le monde a besoin. Cette insistance laisse entendre qu'il s'agit bien d'une part importante de la réforme que tous attendent du pape argentin.*

A côté des restructurations concernant la curie ou les finances du Vatican, ou de l'adoption d'un style de gouvernement plus synodal, la réforme du clergé semble bénéficier d'une certaine priorité. A travers ses propos, le pape François entreprend le changement, non pas avec un arsenal de lois et de règlements, comme d'aucuns l'attendaient, mais en confrontant les prêtres à leurs origines, en les ramenant à la source de leur vocation.

Le pape ne manque pas une occasion de s'en prendre à un personnage qui, à l'entendre, a fait beaucoup de tort à l'Eglise : le clerc, ce notable imbu de ses privilèges, carriériste impénitent, promoteur d'un message moral qui occulte l'annonce du Salut, gardien d'un monde sacré dont il détient la clef.<sup>1</sup> François invite au contraire les prêtres à rejoindre le peuple qui leur est confié. Les réticences et les réactions critiques ne se sont pas fait attendre : des évêques, des prêtres, des séminaristes ne cachent pas leur scepticisme et leur manque d'empressement pour descendre de leur piédestal. Au-delà des anecdotes et des gestes surprenants d'indépendance qui ravissent l'opinion publique, se profile le retour à une conception plus proche des origines que celle mise en place

par le concile de Trente, préoccupé alors à répondre aux défis de la Réforme protestante.<sup>2</sup>

### Solidarité avec le peuple

Avant d'être l'homme du sacré qui surplombe le peuple, le prêtre est un serviteur, un berger qui marche avec son troupeau, tantôt devant, tantôt derrière ou au milieu, si proche des brebis qu'il en a pris l'odeur. Loin d'être un notable de la religion, il est d'abord celui qui est chargé d'annoncer et d'incarner une Bonne Nouvelle destinée à tous, sans exceptions ni conditions. Le prêtre n'est pas détenteur d'un pouvoir, fut-il sacramentel ; il marche avec les ouailles dont il partage les questionnements et l'espérance. Solidaire de leurs réussites et de leurs échecs, il a pour mission de leur rappeler qu'ils sont aimés envers et contre tout, qu'aucun malheur, qu'aucune faute ne les enferme dans une impasse.

1 • Cf. l'entretien du pape François avec Eugenio Scalfari, in *La Repubblica*, 01.10.2013.

2 • Voir le témoignage de l'abbé Nicolas Glasson, directeur du Grand séminaire de Fribourg, aux pp. 27-28 de ce numéro.

Cette insistance sur la notion de proximité et de service laisse entendre que pour le pape François, le prêtre trouve son identité dans sa relation à la communauté plutôt que dans le caractère sacré d'un état qui en ferait un homme « à part ». La nuance n'est pas sans importance pour le dialogue œcuménique avec les Eglises issues de la Réforme protestante.

Le concile Vatican II avait déjà insisté en ce sens : il parlait du prêtre à partir de son ministère et de son insertion dans le peuple, dont il partage l'existence et les conditions de vie.<sup>3</sup> L'enseignement a eu bien de la peine à passer dans les faits. Les continuelles tensions entre le caractère sacré du prêtre et sa solidarité avec le peuple ont confiné les efforts de réforme sur le terrain des débats théoriques. Faut-il s'en étonner ? De fait, l'ambiguïté remonte aux origines.

## Question de vocabulaire

Jusqu'au concile de Nicée (325), l'Eglise éprouve quelques difficultés à donner le titre de « prêtres » aux responsables des communautés. Le ministère dans l'Eglise (épiscopat, presbytérat) n'est pas envisagé dans la ligne du sacerdoce rituel (celui de l'homme du sacré) mais plutôt dans celle de la présidence (*presbyter*) et de la supervision (*episcopoin*), de la coordination et de la promotion de la communauté.<sup>4</sup> Ce n'est qu'à partir du III<sup>e</sup> siècle que l'évêque sera appelé « prê-

tre/homme du sacré » parce qu'il préside seul aux sacrements, détaché du peuple.

Saint Augustin, cependant, continuera à refuser ce titre aux évêques et aux anciens. Vingt ans après sa mort, le concile de Chalcédoine (451) rappellera sans ambiguïté que « nul ne peut de manière absolue [c'est-à-dire sans lien avec une communauté] être ordonné prêtre ou diacre... si on ne lui indique pas une communauté locale, soit en ville, soit à la campagne, soit dans un martyrium ou dans un monastère. Ceux qui sont ordonnés de manière absolue, le très saint Synode décrète que leur ordination est nulle et

Catacombes du  
Bon Pasteur, Sousse



3 • Vatican II, Décret sur le ministère et la vie des prêtres, n<sup>os</sup> 3-4.

4 • Ep 4,12 emploie une expression tirée de la médecine : *katartismos*, soit réduire une luxation.

non avenue et qu'ils ne peuvent exercer leurs fonctions nulle part pour la honte de celui qui a ordonné. »<sup>5</sup>

La règle resta en vigueur jusqu'à ce que le concile IV de Latran (1215) décrète que l'élément constitutif du sacerdoce était un pouvoir qui venait du Christ par la médiation de l'Eglise : le prêtre bénéficiait de la puissance sacerdotale essentiellement en vertu de son ordination, indépendamment d'une communauté. Désormais le lien n'était plus entre le prêtre et la communauté, mais entre le prêtre et un pouvoir reçu. Même celui qui n'avait pas de communauté bénéficiait de la puissance sacerdotale en vertu de son ordination. On pouvait, dès lors, parler d'un état sacerdotal et d'un pouvoir sacré. Belle aubaine pour les carriéristes et autres amateurs du pouvoir ! La rupture avec le sacerdoce des fidèles était consommée. Aux laïcs, il ne restait qu'à se taire et à obéir ; le cléralisme, cette lèpre de l'Eglise comme l'appelle le pape François, n'était pas loin.

## Retour aux sources

En dénonçant inlassablement un comportement pastoral fondé sur le simple exercice d'un pouvoir, fût-il sacré, François rappelle que le ministère du prêtre trouve sa légitimation dans le service miséricordieux des fidèles. Le bureaucrate qui se cache derrière le règlement et se contente de remplir son cahier des charges aux heures de bureau, le pasteur mondain aux bonnes manières de salon, le courtisan carriériste, le prêtre « aseptisé », tout beau, tout propre, authentique produit de laboratoire (sic), n'ont pas leur place dans l'Eglise.

Loin d'annoncer le Salut en Jésus-Christ, ils éloignent les fidèles. Le pape les renvoie à l'école du Bon Samaritain et du Christ lavant les pieds de ses disciples.

L'écoute de la Parole de Dieu qui nourrit et stimule le ministère du prêtre, la fréquentation du Christ dans les sacrements et - accent nouveau sous la plume d'un pape - l'écoute du peuple qui a « du flair » pour trouver de nouvelles voies sont essentielles à l'exercice du sacerdoce.<sup>6</sup> Loin d'être une simple concession à l'air du temps, la collaboration avec les laïcs est un autre élément essentiel du ministère sacerdotal : il permet de prendre au sérieux le sacerdoce des fidèles.

Si l'Eglise ancienne éprouvait de la difficulté à donner le titre de prêtre aux responsables des communautés ecclésiales, elle n'hésitait pas à l'attribuer au Christ et à la communauté dans son ensemble.<sup>7</sup> A la fin du XI<sup>e</sup> siècle, un célèbre théologien pouvait encore affirmer : « Le prêtre ne consacre pas seul, il n'offre pas seul, mais toute l'assemblée des croyants consacre et offre avec lui. »<sup>8</sup> Le curé jupitérien, campé sur ses certitudes et qui prétend détenir la clef du paradis, n'est que l'héritier des pharisiens de l'Evangile. Il trahit le message du Christ et fait du tort à l'Eglise.

L'exercice du ministère s'apparente à la culture de la rencontre. Mais il ne suffit pas d'ouvrir la porte pour accueillir ; il faut « sortir » et ne pas rester

5 • Canon 6, PG 104,558.

6 • A Assise avec les prêtres et religieux, 04.10.2013 ; cf. aussi l'*Exhortation apostolique* « *Evangelii Gaudium* » (La Joie de l'Evangile), n° 119 ([www.vatican.va](http://www.vatican.va)).

7 • Cf. Première lettre de saint Pierre 2,5.

8 • **Guerric d'Igny**, Sermon 5, PL 185,57.

prisonniers des institutions paroissiales ou diocésaines. « Je ne veux pas une Eglise préoccupée d'être le centre et qui finit renfermée dans un enchevêtrement de fixations et de procédures. »<sup>9</sup>

Plus décisive que le droit canon, que les règlements et que l'observation minutieuse des rites, l'attention aux personnes caractérise le ministère sacerdotal. L'écoute patiente, la bienveillance qui ne condamne pas, la miséricorde qui ouvre le chemin du pardon, la compassion capable de pleurer devant la souffrance d'un enfant ou la destruction d'une famille, la tendresse qui permet de caresser une personne fragile, âgée ou malade sont autant d'invitations à aller jusqu'aux périphéries « qui sont des lieux, mais aussi et surtout des personnes dans des situations de vie particulières ». <sup>10</sup> Les pauvres, les blessés de la vie, les marginalisés, tous ceux et celles qui souffrent, quelle que soit leur situation sociale, morale ou religieuse, en sont les premiers destinataires.

## Miséricorde

Parlant du ministère sacramental, le pape privilégie le sacrement de la réconciliation, plus particulièrement apte à soulager et pacifier. Plus que sur les conditions d'admission et autres problèmes éthiques, il insiste sur l'attitude pastorale du prêtre. Le Bon Pasteur n'est pas un douanier posté à

la barrière des sacrements, pour en garder l'accès et vérifier les dispositions de ceux et celles qui s'en approchent. Le Salut apporté par Jésus-Christ n'est pas destiné aux chrétiens « propres en ordre », il n'a pas été confié aux gardiens de la morale et du droit, mais à des hommes pécheurs, qui ont eux-mêmes besoin de miséricorde, d'espérance et de force.

Comme le remarque très justement un des prêtres qui témoigne dans ce numéro,<sup>11</sup> cet enseignement ne résout de loin pas les problèmes théologiques et pratiques du ministère et de la vie d'un prêtre aujourd'hui. Il indique une direction générale, un esprit. A chacun, par la suite, de trouver son style, et aux instances diocésaines d'offrir les conditions de travail et de vie qui permettent de mettre en œuvre la réforme engagée par le pape. Vaste programme !

Devançant l'objection attendue, le pape écrit dans son *Exhortation apostolique*, « La joie de l'Evangile » : « La pastorale en terme missionnaire exige d'abandonner le confortable critère pastoral du *On a toujours fait ainsi*. J'invite chacun à être audacieux et créatif dans ce devoir de repenser les objectifs, les structures, le style et les méthodes évangélisatrices de ses propres communautés » (n° 33).

La réforme souhaitée de l'Eglise est entre les mains de chacun.

**P. E.**

9 • Cf. *Exhortation apostolique « Evangelii Gaudium »*, op. cit., n° 49.

10 • Homélie lors de la messe avec les évêques, les prêtres et les séminaristes, religieux et religieuses, Brésil, 27.07.2013. Cf. aussi Assise 04.10.2013.

11 • Voir l'article de l'abbé Jelen, aux pp. 31-33 de ce numéro.